

Conférence Audio en format CTAC du 13 mai 2020

6ème audioconférence consacrée pour l'essentiel aux conditions du déconfinement alors que nous n'avons pas eu communication du Plan de Reprise de l'Activité du SG.

Situation au 12 mai :

Une reprise modérée avec 4,6% d'agents en présentiel et près de 93% à leur domicile dont 75, 6% en télétravail et 4,3% en ASA garde d'enfants.

La CGT:

- **Constate les efforts faits par l'administration pour mettre en œuvre des mesures de sécurité sanitaires et accéder à une partie de nos demandes**
 - Les équipes du SG, SEP en particulier ont fait leur maximum pour déployer les moyens à disposition, des masques ont été distribués comme nous l'avions demandé
 - La communication à destination des agents a été faite, y compris sur les questions RH
- **Mais pour nous, cette sécurité sanitaire des agents n'est que partiellement assurée**
 - il est indispensable que tous les agents puissent disposer de masques adaptés fournis par notre employeur, y compris pour les trajets domicile travail car les trajets dans les transports en commun ne permettent pas d'assurer une sécurité sanitaire
 - Proposition de mise à disposition de masques sur les accueils
 - Des tests doivent être proposés aux agents qui sont inquiets pour eux et leurs proches lors de la reprise
 - Afin de permettre à tous les agents de se déplacer dans les transports en commun en respectant les consignes des transporteurs et donc à assurer leur propre sécurité, **nous demandons la banalisation de la journée de travail et la suppression du décompte horaire**
 - Plus de clarté dans la communication sur les documents à produire dans les transports : badge, carte professionnelle, attestation
- **Il est indispensable de permettre la poursuite du télétravail pour le plus d'agents possible, en améliorant les conditions de ce télétravail et en continuant à fournir du matériel** (y compris en le faisant livrer par transporteur ou en prenant en charge les frais de taxi pour les agents qui ne peuvent utiliser les transports en commun ou un véhicule privé)
 - **Nous sommes satisfaits qu'une réflexion spécifique sur la question du télétravail** en confinement puis pour la suite **se soit ouverte** pour examiner dans les questions et risques inhérents : matériels, accès à distance, frais engendrés, travail prescrit et management, conditions de travail à domicile dans un environnement familial... La CGT centrale Finances a été à l'origine, en 2010, de la négociation et de la signature de l'accord sur le télétravail en Centrale, elle est particulièrement attachée à cette question et à des propositions concrètes.
 - **Le travail confiné est difficile comme le confirme l'enquête réalisée par l'UGICT CGT et nos remontées de terrain**
 - **Des tensions se font grandissantes** en particulier dans certaines directions et il faut **mettre un terme à la souffrance des agents**

- Nous attirons l'attention sur **le nécessaire accompagnement des responsables d'équipes, des managers, qui sont en difficulté pour gérer leurs équipes en grande partie en télétravail : cela génère des tensions de plus en plus importantes au fil du temps et eux mais aussi les agents en souffrent.**
- **Nous déplorons la communication de l'administration comme celle des ministres qui :**
 - infantilise les agents
 - fait reporter la responsabilité de l'employeur sur les agents : à vous de ne pas attraper covid, de respecter les consignes, nous on a fait le travail (avec les moyens que nous avons)
 - remercie les agents en les spoilant de jours de congés et ARTT
 - ne reconnaît évidemment pas la responsabilité du gouvernement dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire
 - leur demande de se remettre au travail et surtout pas de droit de retrait, c'est marche forcée
 -
- **Enfin, nous avons rappelé nos demandes toujours sans réponse concernant :**
 - Les agents des associations ne doivent pas être oubliés dans notre réflexion surtout ceux de l'Agraf qui ont repris le travail et qui étaient en chômage partiel
 - Le versement de la totalité des heures supplémentaires aux agents en présentiel par alternance

L'Administration a apporté des éléments de réponse sur certains points :

Volonté d'assurer la sécurité sanitaire des agents tout en conciliant avec la nécessité d'assurer la continuité des services dans notre rôle de soutien à l'ensemble des secteurs de l'économie.

Prend acte des remerciements des organisations syndicales aux agents chargés d'assurer une reprise dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Assure que des primes seront versées aux agents (en juillet) qui ont été très sollicités pendant la crise.

Concernant les attestations un arrêté du préfet d'Ile de France confirme qu'un document de type badge professionnel et une carte d'identité sont nécessaires pour les transports publics en heure de pointe.

Des masques alternatifs, par manque de masques chirurgicaux seront bientôt disponibles.

L'information aux agents est adaptée car il faut sans cesse rappeler les gestes indispensables

La question du télétravail est importante d'où le groupe de travail et le questionnaire qui sera envoyé aux agents rapidement. Cependant, **la SG botte en touche sur les appuis nécessaires aux encadrants** estimant qu'une fiche existe et que la maladie des mèles (la méliste) est bien connue donc il convient d'être vigilant dans les échanges !

Les aménagements d'horaires sont bien sûr possibles et les agents peuvent faire le choix de passer au forfait. Un message aux BRH sera fait.

Des tests ne sont pas obligatoires pour la reprise mais les agents peuvent contacter la médecine de prévention pour toute question en particulier pour les agents vulnérables ou avec proches vulnérables (nous sommes toujours dans l'attente de la position de la DGAFP pour la question des ASA) ;

Les CAP seront conduites en présentiel et le CTAC sera saisi du transfert à l'INPI du service du guichet aux entreprises.